



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN

Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr



A VOS AGENDAS !

L'Assemblée Générale du District Artois se tiendra le **SAMEDI 12 OCTOBRE 2019 au matin à SAINT POL SUR TERNOISE.**

Dès maintenant, réservez cette date !

La convocation et l'ordre du jour de notre Assemblée seront portés à votre connaissance sur le site du District dans la deuxième quinzaine de septembre 2019.

Cordialement à tous.

Jean Louis GAMELIN
Président du District Artois.



MEDAILLE ou PLAQUETTE du DISTRICT ARTOIS

Le District Artois serait heureux d'honorer **1 ou 2 membres bénévoles** de votre club lors de **l'Assemblée Générale d'OCTOBRE 2019** ou lors de la **Soirée des Récompenses** (médaillon ou plaquette du District).

Critères pour l'obtention :

Médaille du District : âgé – 50 ans et plus de 10 ans de bénévolat

Plaquette du District : âgé + 50 ans et plus de 10 ans de bénévolat.

Votre proposition sera examinée par la Commission des Récompenses qui vous informera de sa décision.

Nous retourner la fiche de renseignements (ci-dessous) et un CV détaillé (sur feuille annexe) **pour le 2 septembre 2019.**

Le Président du District
Jean Louis GAMELIN



PROPOSITION DE RECOMPENSE

RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT PROPOSE

NOM et PRENOM : (en lettres capitales) _____

DATE et LIEU de NAISSANCE : _____ à _____

PROFESSION : _____

ADRESSE : _____

CLUB ACTUEL : (Nom du Club) : _____

Comme joueur : de _____ à _____

Comme dirigeant : de _____ à _____ Fonction : _____

de _____ à _____ Fonction : _____

de _____ à _____ Fonction : _____

AUTRES RENSEIGNEMENTS pouvant être utilisés pour une intervention lors de la remise des récompenses : anecdotes, faits importants, autres fonctions..... :

Utiliser à cet effet une feuille annexe SVP

NOM et coordonnées téléphoniques de la personne susceptible d'être contactée pour de plus amples renseignements : _____

RECOMPENSES, DECORATIONS déjà OBTENUES à TITRE SPORTIF : _____

Je soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus

Cachet du Club :

Nom et Signature du proposant :



HORAIRES d'ETE

Du lundi 15 juillet au samedi 31 août 2019 :

De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

(Fermeture des bureaux le samedi)



FORMATIONS D'ARBITRES

3 formations sont programmées au titre de 2019/2020

Pour y participer :

- ouvrir l'onglet « arbitrage » du présent site
- puis le sous onglet « devenir arbitre »

La page donne 3 options :

- . une vidéo et des fiches référentielles à consulter
- . une image « calendrier régional FIA » (c'est cette image qui permet d'accéder au dossier d'inscription)
 - ✓ cliquer sur l'image
 - ✓ une fois l'application ouverte, cliquer sur la ligne bleue « calendrier régional FIA ». S'affichent 2 liens de couleur rouge
 - . le premier (calendrier) fournit la liste des formations avec dates, lieux, horaires et coordonnées des responsables à contacter en cas de difficultés
 - . le second donne accès aux fiches d'inscriptions. Choisir la bonne.

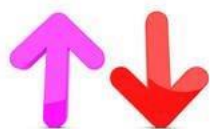
Une fois complet, le dossier d'inscription et ses justificatifs annexes seront à transmettre exclusivement à khamrit@lfhf.fff.fr au plus tard 15 jours avant le début de la formation choisie. ATTENTION ! Tout dossier incomplet sera rejeté.

Les convocations suivront le moment venu.

IMPORTANT : le calendrier précise le nombre de places accordées à chaque formation. Une fois ce nombre atteint, les inscriptions seront closes. La seule solution sera de reporter sur une autre formation celles qui n'auront pas été retenues, avec les mêmes risques si le contingent est complet lorsque le candidat s'inscrira de nouveau.

Jean-Pierre JANNOT

Responsable du Pôle Formations de la Commission des Arbitres de l'Artois



COMMISSION des CALENDRIERS SENIORS

GRILLE MONTEES – DESCENTES 2020 – 2021

D1

Nombre d'équipes	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Montées en Ligue	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Descentes de Ligue	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Montées de D2	8 (1)	8 (1)	8	7	6	6	6	5	4	4	4	4
Descentes en D2	2	2	2	2	2	3	4	4	4	5	6	7
Nombre d'équipes	22	23	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24

(1) Pas de montées au-delà de la 4^{ème} place

D2

Nombre d'équipes	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Montées en D1	8	8	8	7	6	6	6	5	4	4	4	4
Descentes de D1	2	2	2	2	2	3	4	4	4	5	6	7
Montées de D3	8	8	8	7	6	6	6	6	6	6	6	5
Descentes en D3	2	2	2	2	2	3	4	5	6	7	8	8
Nombre d'équipes	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24

D3

Nombre d'équipes	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36
Montées en D2	8	8	8	7	6	6	6	6	6	6	6	5
Descentes de D2	2	2	2	2	2	3	4	5	6	7	8	8
Montées de D4	9	9	9	8	8	8	8	8	8	8	7	6
Descentes en D4	3	3	3	3	4	5	6	7	8	9	9	9
Nombre d'équipes	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36

D4

Nombre d'équipes	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48
Montées en D3	9	9	9	8	8	8	8	8	8	8	7	6
Descentes de D3	3	3	3	3	4	5	6	7	8	9	9	9
Montées de D5	10	10	10	10	10	10	10	10	10	9	9	8
Descentes en D5	4	4	4	5	6	7	8	9	10	10	11	11
Nombre d'équipes	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48

D5

Nombre d'équipes	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Montées en D4	10	10	10	10	10	10	10	10	10	9	9	8
Descentes de D4	4	4	4	5	6	7	8	9	10	10	11	11
Montées de D6	12	12	12	12	12	12	12	12	12	11	10	9
Descentes en D6	6	6	6	7	8	9	10	11	12	12	12	12
Nombre d'équipes	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60

D6

Nombre d'équipes	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72
Montées en D5	12	12	12	12	12	12	12	12	12	11	10	9
Descentes de D5	6	6	6	7	8	9	10	11	12	12	12	12
Montées de D7	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
Descentes en D7	8	8	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Nombre d'équipes	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72

D7

Montées en D6	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
Descentes de D6	8	8	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Le Président de la Commission :
Richard RATAJCZAK.



COMMISSION des CALENDRIERS SENIORS

GROUPES D1 A D5

D1 – GROUPE A

OS Annequin - RC Labourse - US Lestrem - COS Marles - FC Montigny - US Noyelles sous Lens - US Rouvroy - US Vermelles (b) - US Vimy (b) - SCPP Wingles -

D1 – GROUPE B

ES Anzin - SC Artésien - US Biache (b) - US Billy Berclau - FC Calonne Ricouart - AG Grenay - JF Guarbecque - UAS Harnes - USO Lens - US Noeux (b) -

D2 – GROUPE A

OS Aire (b) - FC Bouvigny - ES Bully (b) - Esp. Calonne Liévin - FC Camblain - US Gonnehem - ES Haisnes - ES Labeuvrière** - ES Laventie – Olympique Liévin - AS Tincquize - AS Violaines -
FC Camblain reçoit Stade Delplace à LILLERS (gazon)

D2 – GROUPE B

FC Auchel - AS Beaurains - US Croisilles - USO Drocourt** - AAE Evin - USA Liévin - USO Meurchin - US Monchy au Bois - ES St Laurent - US St Pol (b) - ES Ste Catherine** - FC Tilloy -

D3 – GROUPE A

AFCLL Béthune (b)* - US Beuvry - USO Bruay (b) - O Burbure - Divion UC - US Gonnehem (b) - FC Hinges - US Houdain - FC La Couture - COS Marles (b) - EC Mazingarbe - AS Saily Labourse -

D3 – GROUPE B

AS BBV - AS Brebières - AS Frévent - Olympique Hénin** - AS Loison** - USSM Loos (b)** - AC Noyelles Godault, - ASSB Oignies (b) - US Pas - ES St Laurent (b) - SC St Nicolas (b) - AS Vallée la Ternoise -

D3 – GROUPE C

AAE Aix - FC Annay** - USA Arleux – Car. Billy Mont (b) - Stade Béthune (c) - US Ruch Carvin – US Courcelles – ES Douvrin - US Grenay - AS Lens - ES Vendin - US Vimy (c) -

D4 – GROUPE A

AS Allouagne - US Annezin - AS Barlin** - JF Guarbecque (b) - US Hesdigneul - ESD Isbergues (b) - DR Lambres - FC La Roupie - FC Lillers - JF Mazingarbe - AS Violaines (b) - AS Tincquize (b) -

D4 – GROUPE B

ES Angres – US Chts Avion - US Billy Berclau (b) - FC Calonne (b) - AG Grenay (b) - FC Hersin - USA Liévin (b) - CS Diana Liévin (b) - AS Noyelles les Vermelles - RC Sains - FC Servins - CSAL Souchez** -

D4 – GROUPE C

ES Bois Bernard - FC Dynamo Carvin - AS Courrières - AAE Dourges - SC Fouquières - UAS Harnes (b) - USO Meurchin (b) - FC Montigny (b) - US Noyelles sous Lens (b) - US Rouvroy (b) - AOSC Sallaumines - SCPP Wingles (b) -

D4 – GROUPE D

US Ablain - AJ Artois - RC Avesnes - Beaumetz SAF - AS Beaurains (b) - FC Camblain (b) - OC Cojeul - JS Ecourt (b) - CS Habarcq - US Monchy au Bois (b) - AJ Neuville** - ES Vis -

D5 – GROUPE A

FC Auchel (b) - FC Kennedy Béthune - Olympique Burbure (b) - FC Busnes - US Gonnehem (c) - US Ham - ES Labeuvrière (b) - US Lapugnoy - ES Laventie (b) - AS Lyssois (Robecq) – I. Norrent Fontes - Ent Verquin -

D5 – GROUPE B

ES Anzin (b) - SC Artésien (b) - SC AubignySavy** - AS Bailleul** - AS BBV (b) - Beaumetz SAF - AS Berneville - US Croisilles (b) - US Pas (b) - US Rivière - ES Saulty ** - FC Tilloy (b) - AS BBV B joue à VAULX

D5 – GROUPE C

OS Annequin (b) - AS Auchy - US Beuvry (b) - ES Eleu - RC Labourse (b) - FCH Lens - US Lestrem (b) – Olympique Liévin (b) - RC Locon - AS Pont à Vendin - AS Sailly (b) - FC Verquigneul -

D5 – GROUPE D

FC Beaumont - AS Brebières (b) - US Courcelles (b) - AS Courrières (b) - AAE Dourges (b) - AAE Evin (b) - Stade Hénin - USO Lens (b) - AS Neuvireuil** - AC Noyelles Godault (b) - ES Vendin (b) - Olympique Vendin -

D5 – GROUPE E

AAE Aix (b) - OF Arras - FC Annay (b) - FC Bouvigny (b) - ASC Camblain** - Esp. Calonne Liévin (b) - RC Dainville** - CS Habarcq (b) - ES Haisnes (b) - FC Heuchin - AS Maroeuil - CS Pernes –

*Engagements bloqués (comptes créditeurs)

** Comptes créditeurs à régulariser rapidement

Sous réserve d'engagement effectif et de régularisation des sommes dues

Ces compositions sont insusceptibles d'appel.

Toute demande de modification en D2, D3, D4, D5 ne sera prise en compte qu'avec un courrier d'accord de club permutant.

Le Président de la Commission :
Richard RATAJCZAK.



COMMISSION DES JEUNES

COMPOSITION des GROUPES 2019/2020

Rappel : Les clubs doivent par ailleurs être en règle concernant le règlement financier.

Après analyse des demandes de rétrogradations, des refus de montées des clubs ayant terminé aux 4 premières places de leur groupe la saison dernière en D2 ou D3, les groupes de D1 et de D2 pour la saison 2019/2020 sont constitués suite à l'application des critères de montées et descentes du **PV** paru dans l'**HEBDO FOOT n° 661 du Mardi 9 juillet 2019, de l'annexe 14 (Montées/Descentes) et de l'article 17 bis (Les ententes).**

U14 D1: 9 clubs

Car BILLY MONTIGNY – USO BRUAY – ES BULLY – AS COURRIERES – RC LENS (b) – COS MARLES – US NOEUX – ES ST LAURENT – US ST POL – **X**

U15 D1: 10 clubs

OS AIRE – BETHUNE STADE (b) – Car. BILLY MONTIGNY – ES BULLY – AS COURRIERES – US NOEUX – ASSB OIGNIES – US ROUVROY – ES ST LAURENT – US VERMELLES

U15 D2 : 20 clubs

US ANNEZIN – AJ ARTOIS A – AS PTT ARRAS PTT – FC AUCHEL – AS BAP/BERT/VAULX – AS BEAURAINS – US BEUVRY – US BIACHE – US CROISILLES – JS ECOURT – ES HAINES – OLYMPIQUE HENIN – STADE HENIN – CS LIEVIN DIANA – OLYMPIQUE LIEVIN – FC MONTIGNY – FC TORTEQUESNE – US VERMELLES (b) – AS VIOLAINES – SCPP WINGLES

U16 D1 : 10 clubs

CS AVION – US BILLY BERCLAU – US CROISILLES – FC LA COUTURE – EC MAZINGARBE – FC MERICOURT – US NOEUX – ASSB OIGNIES – ES ST LAURENT – US ST POL

U16 D2 : 16 clubs

ES ANZIN – RC AVESNES/BOUBERS – OLYMPIQUE BURBURE – OLYMPIQUE HENIN – HENIN STADE – AS LENS – US LESTREM – CS LIEVIN DIANA – COS MARLES (b) – AC NOYELLES GODAULT – US NOYELLES sous LENS – US ROUVROY – AOSC SALLAUMINES – AS TINCQUIZEL – VALLEE TERNOISE – AS VENDIN

U17 D1 : La catégorie ne peut être créée, seulement 5 demandes ont été formulées

(ES ANZIN – US NOEUX – AS PONT à VENDIN – US SAINT POL – SCPP WINGLES), ces clubs sont reversés en **U18 D3.**

U18 D1 : 11 clubs

OF ARRAS – FC AUCHEL – AS BAP/BERT/VAULX – AS BEAURAINS – Car. BILLY MONTIGNY – OLYMPIQUE HENIN – ESD ISBERGUES – COS MARLES – FC MONTIGNY – ES ST LAURENT (b) – US ST POL – **X**

U18 D2 : 20 clubs

US ANNEZIN – AJ ARTOIS – US CHTS AVION – AS BARLIN – US BILLY BERCLAU – AS BONNIERES/BOUBERS – JS ECOURT – SC FOUQUIERES – CS HABARCQ – ES HAINES – UAS HARNES – US HESDIGNEUL – US HOUDAIN – OLYMPIQUE LIEVIN – USA LIEVIN – AS LOISON – USSM LOOS – FC MERICOURT – US NOEUX – I. NORRENT FONTES

Les ENGAGEMENTS en D3 (sous réserve des résultats lors du 1^{er} tour de la Coupe ARTOIS) :

U15 D3: 35 clubs

SC ARTESIEN – SC AUBIGNY/SAVY – US CHTS AVION CHTS – AS BARLIN – BEAUMETZ SUD ARTOIS – US BIACHE (b) – ES BOIS BERNARD – USO BRUAY (b) – FC DAINVILLE – AAE DOURGES – US GONNEHEM – AG GRENNAY – UAS HARNES – OLYMPIQUE HENIN (b) – FC HINGES/LOCON – US HOUDAIN/MAISNIL – ESD ISBERGUES – ES LABEUVRIERE – ES LAVENTIE – AS LENS – US LESTREM – OLYMPIQUE LIEVIN (c) – USA LIEVIN – FC LILLERS – AS MAROEUIL – AC NOYELLES GODAULT – AS NOYELLES les VERMELLES – US PAS – AS PONT à VENDIN – AS ROBEQ/ST VENANT – AS SAILLY LABOURSE – ES ST LAURENT (c) – SC ST NICOLAS – ES STE CATHERINE/ANZIN – AS SERVINS les COLLINES

U18 D3: 36 clubs

ES ANGRES – OS ANNEQUIN – ES ANZIN – AS PPT ARRAS – AS BAILLEUL/ARLEUX – BEAUMETZ SUD ARTOIS – AFCLL BETHUNE – US BEUVRY – AS BREBIERES – FC CAMBLAIN – US CARVIN RUCH – US COURCELLES – AS COURRIERES – FC DAINVILLE – UC DIVION – JS ECOURT (b) – AAE EVIN – JF GUARBEQUE – UAS HARNES (b) – HENIN STADE – FC HINGES/LOCON – RC LABOURSE – ES LAVENTIE – FC LILLERS – US NOEUX (b) – ASSB OIGNIES – US PAS – AS PONT à VENDIN – US SAINT POL (b) – AOSC SALLAUMINES – ES SAULTY – AS SERVINS les COLLINES – VAL SENSEE VIS – AS VENDIN – AS VIOLAINES – SCPP WINGLES

Les ENGAGEMENTS en D4 et U15 à 8 :

U15 D4 : 28 clubs

JS ACHIET le PETIT – ES ALLOUAGNE – FCF ARRAS – OF ARRAS – AFCLL BETHUNE – US BOUBERS/AVESNES – FC CAMBLAIN – FC CARVIN DYNAMO – OC COJEUL – UC DIVION – USO DROCOURT – AAE EVIN – AS FREVENT – JF GUARBEQUE – FCF HENIN – FC HINGES/LOCON (b) – FC HINGES/LOCON (c) – FC LA ROUPIE – USA LIEVIN – AS LOISON – COS MARLES (b) – USO MEURCHIN – USO MEURCHIN (b) – US MONCHY au BOIS/SAULTY – I. NORRENT FONTES/ESTREE BLANCHE – US NOYELLES sous LENS – CS PERNES – ES STE CATHERINE/ANZIN 2

U18 D4 : 29 clubs

AAE AIX – SC ARTESIEN – AS AUBIGNY/SAVY – FC AUHEL (b) – FC AVION REPUBLIQUE – OC COJEUL – AAE DOURGES – USO DROCOURT – FC CARVIN DYNAMO – FC CALONNE – AS FREVENT – AG GRENNAY – US GRENNAY – US HESDIGNEUL (b) – ES LABEUVRIERE – AS LENS – CS LIEVIN DIANA – FC LILLERS (b) – US MONCHY au BOIS – US MONDICOURT – AS NEUVIREUIL – US NOEUX (c) – US NOYELLES sous LENS – CS PERNES – AS ROBEQ/ST VENANT – AS SAILLY LABOURSE – VAL SENSEE VIS (b) – ES VENDIN le VIEIL – E. VERQUIN

U15 à 8 : 20 clubs

SCF ACHICOURT – US ARLEUX/BAILLEUL – FC BEAUMONT – US BEUVRY (b) – FC CALONNE – DR LAMBRES – SC FOUQUIERES – US HESDIGNEUL – FC LA COUTURE – ES LABEUVRIERE – RC LABOURSE/NOYELLES les VERMELLES – JF MAZINGARBE – AS NEUVIREUIL – US NOEUX (b) – RC SAINS – CSAL SOUCHEZ – ES ST LAURENT (d) – VAL SENSEE VIS – AS VENDIN (b) – FC VERQUIGNEUL

Les **RETRAITS (ou désistements)** seront autorisés jusqu'au **Mercredi 21 août 2019** au plus tard.
Après cette date, les clubs concernés seront considérés **FORFAIT GENERAL**.

Ces compositions sont insusceptibles d'appel.

Pour la Commission Jeunes
Jean DENEUVILLE
Pascal WATEL



COMMISSION DES COUPES SENIORS

OFFICIALIZATION DE PARTICIPATION

Après vérification des bulletins d'engagements des clubs à la date du 31 juillet 2019 veuillez trouver ci-joint la répartition des clubs dans les différentes coupes, sous réserve d'engagement effectif et de régularisation des sommes dues.

SENIORS

COUPE ARTOIS CHALLENGE YVES ST AUBIN

RAPPEL : Engagement OBLIGATOIRE pour tous les clubs disputant les championnats de de la R3 à la D7 et les équipes B ou C, dont l'équipe A disputent un championnat supérieur à R3.

Conformément au règlement des coupes ARTICLE 1 l'engagement est obligatoire en coupe ARTOIS, les équipes suivantes ont été incorporées d'office en COUPE D'ARTOIS :

ES AGNY, ES ALLOUAGNE, AS BARLIN, ES HAILLICOURT, FC HAUTS de LENS et FC MERICOURT. Leurs frais d'engagement seront prélevés sur leur compte.

Particularités :

- Le club du FA ARRAS ne peut pas participer à la coupe ARTOIS car aucune de ses équipes seniors n'appartient aux critères de participation.
- L'équipe A de l'OS AIRE sur la LYS évoluant en R1 ne peut participer à la coupe Artois, elle est remplacée par l'équipe B évoluant en D2.
- Les équipe A du CS AVION et du Stade BETHUNE évoluant en R1 ne peuvent participer à la coupe Artois, elles sont remplacées par l'équipe B évoluant en R3.
- L'équipe A de l'US NOEUX les MINES évoluant en R1 ne peut participer à la coupe Artois, elle est remplacée par l'équipe B évoluant en D1.
- L'équipe A de l'USSM LOOS en GOHELLE évoluant en R1 ne peut participer à la coupe Artois, elle est remplacée par son équipe B évoluant en D3.
- Les équipes A de l'US BIACHE St VAAST et de l'US VERMELLES évoluant en R2 ne peuvent participer à la coupe Artois, elles sont remplacées par l'équipe B évoluant en D1.
- L'équipe A de l'ASSB OIGNIES évoluant en R2 ne peut participer à la coupe Artois, elle est remplacée par son équipe B évoluant en D3.
- L'équipe A de l'US VIMY évoluant en N3 ne peut participer à la coupe Artois, elle est remplacée par l'équipe B évoluant en D1.

En attente engagement

R. ESTREE BLANCHE et ES THIENNES

COUPE FRANÇOIS PLATEAU

RAPPEL : Peuvent participer à cette coupe, les équipes A disputant les championnats de la R3 à la D3, les équipes B ou C engagés dans les mêmes championnats si les équipes A ou B disputent un championnat supérieur à R3.

Les équipes A ou B disputant le championnat de R3 peuvent inscrire leur équipe B ou C si celle-ci joue en D1, D2 et D3. Ce souhait doit être formulé sur le bulletin d'engagement.

Particularités :

- L'équipe B de l'US NOYELLES sous LENS évoluant en D4 cette saison, ne peut participer à la coupe François PLATEAU, elle est remplacée par l'équipe A.
- Les équipes A de l'OS AIRE sur la LYS, Stade BETHUNE, US BIACHE St VAAST, USSM LOOS en GOHELLE, US NOEUX les MINES, ASSB OIGNIES, US VERMELLES et US VIMY disputant un championnat supérieur à R3 ont précisés sur leur bulletin d'engagement que leur équipe B participerait à la coupe François PLATEAU.
- Les équipes A de l'ES BULLY Les MINES, USO BRUAY, SC ST NICOLAS et US ST POL sur TERNOISE disputant le championnat R3 ont précisés sur leur bulletin d'engagement que leur équipe B participerait à la coupe François PLATEAU.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de R3 :

Equipes A :

ACFLL BETHUNE, JS ECOURT St QUENTIN et ESD ISBERGUES.

Equipe B :

ST BETHUNE B

Equipes de D1:

Equipes A :

ES ANZIN St AUBIN, OS ANNEQUIN, SC ARTESIEN, US BILLY BERCLAU, FC CALONNE F6, AG GRENAY, JF GUARBEQUE, USA HARNES, RC LABOURSE, US LESTREM, COS MARLES, FC MONTIGNY, US NOYELLES sous LENS, US ROUVROY et SPP WINGLES.

Equipes B :

US BIACHE B, US NOEUX B, US VERMELLES B et US VIMY B.

Equipes de D2 :

Equipes A:

AS BEAURAINS, FC BOUVIGNY, FC CAMBLAIN, US CROISILLES, USO DROCOURT, AAE EVIN MALMAISON, US GONNEHEM, ES HAINES, ES LABEUVRIERE, ES LAVENTIE, Esp CALONNE LIEVIN, USA LIEVIN, USOM MEURCHIN, US MONCHY au BOIS, ES St CATHERINE, ES St LAURENT BLANGY, FC TILLOY les MOFFLAINES, AS TINCQUIZEL et AS VIOLAINES.

Equipes B:

OS AIRE sur la LYS B, ES BULLY les MINES B et US St POL sur TERNOISE B.

Equipes de D3 :

Equipes A:

AAE AIX NOULETTE, AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX VRAUCOURT, US BEUVRY, AS BREBIERES, O BURBURE, US RUCH CARVIN, US COURCELLES, UC DIVION, AS FREVENT, O HENIN, US HOUDAIN, FC HINGES, FC LACOUTURE, AS LENS, AS LOISON, EC MAZINGARBE, AC NOYELLES GODAULT, US PAS en ARTOIS, AS SAILLY LABOURSE et ES VENDIN le VIEIL.

Equipes B:

USO BRUAY B, USSM LOOS en GOHELLE B, ASSB OIGNIES B. et SC St NICALOS B.

› Les clubs suivants ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant **le 31 aout 2019**

FC ANNAY sous LENS, US ARLEUX, FC AUCHEL, CS AVION B, Car BILLY MONTIGNY B, ES DOUVIRIN, US GRENAY, USO LENS, CS DIANA LIEVIN, Car BILLY MONTIGNY B, O LIEVIN, AS VALLEE de la TERNOISE.

› Les équipes suivantes n'étant pas cette saison dans les divisions concernées par la coupe François PLATEAU ne peuvent participer à cette coupe.

US ANNEZIN, AJ ARTOIS, US CHT AVION, AS BARLIN, SUD ARTOIS, AS COURRIERES, US CROISSETTE, AAE DOURGES, RC SAINS en GOHELLE et AOSC SALLAUMINES. Leurs frais d'engagement leurs seront remboursés.

Coupes SENIORS SECONDAIRES

RAPPEL : Concernant les coupes secondaires DEMANDRILLE, LETEVE, MALLEZ.

Peuvent participer à cette coupe, les équipes A disputant les championnats de la D4 à D7, les équipes B ou C engagés dans les mêmes championnats si les équipes A, B ou C jouent les championnats de Ligue ou D1, D2 et D3 et une seule équipe par clubs ne peut participer à ces coupes dans son secteur géographique.

Les secteurs géographiques étant :

Arrondissement de LENS pour la Coupe DEMANDRILLE.

Arrondissement d'ARRAS pour la Coupe LETEVE.

Arrondissement de BETHUNE pour la Coupe MALLEZ.

COUPE DIDIER DEMANDRILLE

Particularités :

- L'équipe A du FC ANNAY sous LENS évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peut participer à la coupe Didier DEMANDRILLE elle est remplacé par son équipe C.
- L'équipe A de l'US CHTS AVION évoluant cette saison en D4 celle-ci doit participer à la coupe Didier DEMANDRILLE est non son équipe B.
- L'équipe A de l'AS COURRIERES évoluant cette saison en D4 celle-ci doit participer à la coupe Didier DEMANDRILLE est non son équipe B.
- L'équipe A de l'AAE DOURGES évoluant cette saison en D4 celle-ci doit participer à la coupe Didier DEMANDRILLE est non son équipe B.
- L'équipe A de l'ES DOUVRAIN évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peut participer à la coupe Didier DEMANDRILLE elle est remplacé par son équipe B.
- L'équipe A du FC HERSIN évoluant cette saison en D4 celle-ci doit participer à la coupe Didier DEMANDRILLE est non son équipe B.
- L'équipe A du RC SAINS en GOHELLE évoluant cette saison en D4 celle-ci doit participer à la coupe Didier DEMANDRILLE est non son équipe B.
- L'équipe A de AOSC SALLAUMINES évoluant cette saison en D4 celle-ci doit participer à la coupe Didier DEMANDRILLE est non son équipe B.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de D4 :

Equipes A :

ES ANGRES, US Chts AVION, DYNAMO CARVIN, AS COURRIERES, AAE DOURGES SC FOUQUIERES, FC HERSIN, JF MAZINGARBE, RC SAINS en GOHELLE, AOSC SALLAUMINES et FC SERVINS.

Equipes B :

US BILLY BERCLAU B, AG GRENAY B, UAS HARNES B, ESP CALONNE LIEVIN B, CS DIANA LIEVIN B, USA LIEVIN B, FC MONTIGNY en GOHELLE B, US NOYELLES sous LENS B, US ROUVROY B, AS VIOLAINES B et SSCP WINGLES B.

Equipes de D5 :

Equipes A :

FC ANNAY sous LENS B, AS AUCHY les MINES, ES ELEU dit LEAUWETTE, St HENIN, FC HAUTS de LENS, AS PONT à VENDIN et O VENDIN le VIEIL.

Equipes B :

AAE AIX NOULETTE B, FC BOUVIGNY B, AAE EVIN MALMAISON B, ES HAINES B, ES LAVENTIE B, USO LENS B, O LIEVIN B, USO MEURCHIN B, AC NOYELLES GODAULT B et ES VENDIN le VIEIL B.

Equipes de D6 :

Equipes A :

FC AVION REPUBLIQUE, FC ESTEVELLES, AFC LIBERCOURT et FC RICHEBOURG.

Equipes B:

RUCH CARVIN B, O HENIN B, AS LENS B, AS LOISON B et EC MAZINGARBE B.

Equipes C:

USSM LOOS en GOHELLE C et ASSB OIGNIES C.

Equipes de D7:

Equipe B:

ES DOUVIRIN B.

› Les clubs suivants ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant **le 31 aout 2019**

US GRENNAY B, FCE LA BASSEE, FC MERICOURT et AS NOYELLES les VERMELLES.

› Le club suivant ne souhaite pas participer à la coupe Didier DEMANDRILLE pour la saison 2019/2020.
USO DROCOURT B.

› Les équipes de: US ABLAIN C et US CROISETTE ne peuvent participer à la coupe Didier DEMANDRILLE car pas dans le secteur LENSIS. Leurs frais d'engagement leurs seront remboursés.

COUPE LOUIS LETEVE

Particularités :

- L'équipe A de l'AJ ARTOIS évoluant cette saison en D4 celle-ci doit participer à la coupe LETEVE et non son équipe B.
- L'équipe A de SUD ARTOIS évoluant cette saison en D4 celle-ci doit participer à la coupe LETEVE et non son équipe B.
- L'équipe A de l'ASC CAMBLAIN évoluant cette saison en D5 celle-ci doit participer à la coupe LETEVE et non son équipe B.
- L'équipe A de l'AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peut participer à la coupe LETEVE elle est remplacée par son équipe B.
- L'équipe B de l'ES St LAURENT évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peut participer à la coupe LETEVE elle est remplacée par son équipe C.
- L'équipe C de l'US VIMY évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peut participer à la coupe LETEVE.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de D4 :

Equipes A :

US ABLAIN, AJ ARTOIS, SUD ARTOIS BEAUMETZ, ES BOIS BERNARD, OC COJEUL, CS HABARCQ, AJ NEUVILLE, CSAL SOUCHEZ et ES VIS VALSENSEE.

Equipes B:

AS BEAURAINS B, JS ECOURT B, US MONCHY au BOIS B et AS TINCQUIZEL B.

Equipes de D5 :

Equipes A :

OF ARRAS, SC AUBIGNY/SAVY, AS BAILLEUL BERTHOULT, FC BEAUMONT, AS BERNEVILLE, ASC CAMBLAIN, FC DAINVILLE, AS MAROEUIL, AS NEUVIREUIL, US RIVIERE et ES SAULTY.

Equipes B:

ES ANZIN St AUBIN B, SC ARTESIEN B, AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX VRAUCOURT B, AS BREBIERES B, US COURCELLES B, US CROISILLES B, US PAS en ARTOIS B et FC TILLOY B.

Equipes de D6 :

Equipes A :

US BOUBERS sur CANCHE, US IZEL les ESQUERCHIN, US MONDICOURT, AS QUIERY la MOTTE, US ROCLINCOURT, FC THELUS et FC TORTEQUENNE.

Equipes B:

US ARLEUX B, AS FREVENT B et ES St CATHERINE B.

Equipe C:

ES St LAURENT C.

Equipes de D7 :

Equipes A :

SCF ACHICOURT, JS ACHIET le PETIT, ES FICHEUX et ES ROEUX.

› Les clubs suivants ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant **le 31 août 2019**

ES AGNY, RC AVESNES et FC GIVENCHY.

› Les équipes de : US CHT AVION, US CROISETTE, AS LENS et USO MEURCHIN B ne peuvent participer à la coupe L. LETEVE car pas dans le secteur ARRAGEOIS. Leurs frais d'engagement leurs seront remboursés.

COUPE JEAN-LOUIS MALLEZ

Particularités :

- L'équipe A de l'US ANNEZIN évoluant cette saison en D4 celle-ci doit participer à la [coupe Jean Louis MALLEZ](#) et non son équipe B.
- L'équipe A de l'AS BARLIN évoluant cette saison en D4 celle-ci doit participer à la [coupe Jean Louis MALLEZ](#) et non son équipe B.
- L'équipe B de l'US GONNEHEM évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peut participer à la [coupe Jean Louis MALLEZ](#) elle est remplacée par son équipe C.
- L'équipe A de l'US HOUDAIN évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peut participer à la [coupe Jean Louis MALLEZ](#) elle est remplacée par son équipe B.
- Les équipes du ST BETHUNE C et de l'AFCLL BETHUNE B évoluant cette saison en D3 celles-ci ne peuvent participer à la [coupe Jean Louis MALLEZ](#). Leurs frais d'engagement leurs seront remboursés.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de D4 :

Equipes A :

US ANNEZIN, DR LAMBRES les AIRES, FC LA ROUPIE et FC LILLERS.

Equipes B:

FC CALONNE F6 B, FC CAMBLAIN CHATELAIN B, JF GUARBECQUE B et ESD ISBERGUES B.

Equipe C :

US GONNEHEM C.

Equipes de D5 :

Equipes A :

FC BETHUNE KENNEDY, FC BUSNES, US HAM en ARTOIS, US HEUCHIN LISBOURG, US LAPUGNOY, RC LOCON 2000, INT NORRENT FONTES, CS PERNES, AS LYSSOIS, ENT VERQUIN et FC VERQUIGNEUL.

Equipes B :

OS ANNEQUIN B, FC AUCHEL B, US BEUVRY B, O BURBURE B, ES LABEUVRIERE B, RC LABOURSE B, US LESTREM B et AS SAILLY LABOURSE B.

Equipes de D6 :

Equipes A :

AS CAUCHY à la TOUR, RC CHOCQUES, ES HAILLICOURT, US MAISNIL les RUITZ, US MONCHY BRETON, AS VENDIN 2000 et RC VAUDRICOURT,

Equipes B :

UC DIVION B, FC HINGES B, US HOUDAIN B, FC LACOUTURE B, ES OURTON et AS VALLEE TERNOISE B.

Equipes C :

US St POL sur TERNOISE C

Equipes de D7 :

Equipes A :

JS BOURECQ, US CROISETTE, O La COMTE, AJ RUITZ et AEP VERDREL.

› Les clubs suivants ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant **le 31 août 2019**.

ES ALLOUAGNE, AS BARLIN et US HESDIGNEUL.

› Les équipes de : US CHT AVION, FC HERSIN, AS LENS B et USO MEURCHIN ne peuvent participer à la coupe J-L. MALLEZ car pas dans le secteur BETHUNOIS. Leurs frais d'engagement leurs seront remboursés.

En attente engagement

R. ESTREE BLANCHE et ES THIENNES

COUPE LUCAS CICA

RAPPEL : Coupe Réserve aux Equipes B, C ou D disputant les championnats de la D4 à D7 et ne participant à aucunes coupes secondaires, et une seule équipe par clubs peut participer à cette coupe.

De ce fait :

- L'engagement des équipes A suivantes US CROISETTE et, FC VERQUIGNEUL ne peuvent être retenus car cette coupe est réservée aux équipes B, C ou D.
- L'équipe B de l'AJ ARTOIS évoluant cette saison en D6 celle-ci doit participer à la **COUPE LUCAS CICA** et non son équipe C.
- L'équipe B de l'EC MAZINGARBE joue déjà une coupe secondaire, elle est remplacée par son équipe C.
- L'équipe A de l'US MONDICOURT joue déjà une coupe secondaire, elle est remplacée par son équipe B.
- Les engagements des équipes suivantes ne peuvent être retenus car leurs équipes B ou C jouent déjà en coupes secondaires.

Coupe Didier DEMANDRILLE

FC ANNAY sous LENS B, ES DOUVRAIN B, US GRENAY B et ASSB OIGNIES B.

Coupe Louis LETEVE

US PAS en ARTOIS B, ES ST LAURENT C.

COUPE JEAN LOUIS MALLEZ

US GONNEHEM C, US HOUDAIN B et FC LA COUTURE B.

Les engagés à ce jour sont :

US ABLAIN B, ES ANGRES B, OS ANNEQUIN C, OF ARRAS B, AJ ARTOIS B, FC AUCHEL C, AS AUCHY les MINES B, FC AVION REPUBLIQUE B, AS BAILLEUL B, AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX C, FC

BEAUMONT B, AS BERNEVILLE B, ES BOIS BERNARD B, O BURBURE C, FC BUSNES B, FC CAMBLAIN C, AS CAUCHY la TOUR B, FC CALONNE F6 C, RC CHOCQUES B, OC COJEUL B, AS COURRIERES B, FC DAINVILLE B, ES ELEU B, ES FICHEUX B, SC FOUQUIERES B, FC GIVENVHY B, JF GUARBECQUE C, CS HABARCQ B, ES HAILLICOURT B, US HAM B, FC HAUTS de LENS B, St HENIN B, FC HERSIN B, US HESDIGNEUL B, ESD ISBERGUES C, US IZEL les EQUERCHIN B, FC LA ROUPIE B, DR LAMBRES B, US LAPUGNOY B, CS DIANA LIEVIN C, FC LILLERS B, EC MAZINGARBE C, JF MAZINGARBE B, USO MEURCHIN C, US MONCHY BRETON B, US MONCHY au BOIS C, US MONDICOURT B, AJ NEUVILLE B, AS NEUVIREUIL B, INT NORRENT FONTES B, US OURTON B, AS QUIERY la MOTTE B, US RIVIERE B, AS LYSOIS B, AJ RUITZ B, ES SAULTY B, FC SERVINS B, CSAL SOUCHEZ B, AS VALLEE TERNOISE C, ES VIS-VALESENSEE B, RC VAUDRICOURT B, ES VENDIN le VIEIL C, O VENDIN le VIEIL B, AEP VERDEL B et ENT VERQUIN B.

› Les clubs Pré-engagée dans cette coupe et n'ayant pas confirmé leur engagement au 15 juillet 2019 ont la possibilité de confirmer leurs engagements avant **le 31 août 2019**.
ES ALLOUAGNE B, USA ARLEUX B, SC ARTESIEN C, AUBIGNYSAVY/CAMBLAIN B, RC AVESNES B, AG GRENNAY C, RC LOCON B, US MAISNIL B, AS MAROEUIL B et FC MERICOURT B.

› Les clubs ayant des équipes seniors B ou C ne disputant aucune coupe du District et ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant le 31 août 2019.
US ANNEZIN B, US CHT AVION B, AS BARLIN B, SUD ARTOIS B, FC BETHUNE KENNEDY B, FC DYNAMO CARVIN B, AAE DOORGES B, AS FREVENT B, RC SAINS B et AOSC SALLAUMINES B.

Des modifications de participation à cette coupe pourront être amenées après parution des groupes de D6 et D7 prévue fin août 2019.

COUPE DU TERNOIS SENIORS

RAPPEL : Peuvent participer à cette coupe, les équipes A disputant les championnats de la D4 à D7, les équipes B ou C engagés dans les mêmes championnats si les équipes A jouent les championnats de Ligue, D1, D2 et D3 et une seule équipe par clubs ne peut participer à cette coupe. Cette coupe est réservée qu'au secteur du TERNOIS.

Particularités :

- L'équipe A de l'AS VALLEE de la TERNOISE évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peut participer à la coupe du TERNOIS elle est remplacée par son équipe B.
- L'équipe A de l'ASC CAMBLAIN évoluant cette saison en D5 celle-ci doit participer à la coupe du TERNOIS est non son équipe B.
- L'équipe A de l'US RIVIEREE évoluant cette saison en D5 celle-ci doit participer à la coupe du TERNOIS est non son équipe B.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de D4 :

Equipe A :

RC AVESNES.

Equipes B :

US MONCHY au BOIS B et AS TINCQUIZEL B.

Equipes de D5 :

Equipes A :

ASC CAMBLAIN, US HEUCHIN LISBOURG, CS PERNES, US RIVIERE et ES SAULTY.

Equipes de D6 :

Equipes A :

US MONCHY BRETON et US MONDICOURT.

Equipe B :

AS VALLEE TERNOISE B.

Equipe C :

US St POL sur TERNOISE C.

Equipes de D7 :

Equipes A :

AS BONNIERES, US CROISETTE, ES FICHEUX et O La COMTE.

› Les clubs suivants ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant **le 31 août 2019**

ES AGNY, SC ARTESIEN B, US AUBIGNY/SAVY, AS BERNEVILLE, US BOUBERS sur CANCHE, AS FREVENT B, CS HABARCQ, ES OURTON et US PAS en ARTOIS B.

› L'équipe du FC BUSNES ne peut participer à la coupe du TERNOIS car pas dans le secteur ST POL sur TERNOISE. Leur frais d'engagement leur sera remboursé.

VETERANS

COUPE ARTOIS VETERANS CHALLENGE JACQUES PENNINCK

RAPPEL : Engagement OBLIGATOIRE pour tous les clubs disputant les championnats de District.

Conformément au règlement des coupes ARTICLE 1 l'engagement est obligatoire en coupe ARTOIS, les équipes suivantes ont été incorporées d'office en coupe Vétérans Challenge Jacques PENNINCK :

ES AGNY, ES ALLOUAGNE, AS NOYELLES les VERMELLES, US St POL sur TERNOISE, US RIVIERE et AS VENDIN 2000. Leurs frais d'engagement seront prélevés sur leur compte.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes évoluant le samedi après-midi :

ES AGNY, AAE AIX NOULETTE, ES ALLOUAGNE, ASPTT ARRAS, US AUBIGNY au BAC, AAF AUBY, FC AUCHEL, RC AVESNES, AS BAILLEUL, SUD ARTOIS BEAUMETZ, ST BETHUNE, US BEUVRY, Car BILLY MONTIGNY, O BURBURE, FC DAINVILLE, UC DIVION, CS HABARCQ, ES HAINES, US HAM en ARTOIS, O HENIN, US HESDIGNEUL, FC HINGES, US HOUDAIN, ESD ISBERGUES, ES LABEUVRIERE, USA LIEVIN, USSM LOOS en GOHELLE, AS MAROEUIL, USO MEURCHIN, US MONCHY BRETON, FC MONTIGNY, AC NOYELLES GODAULT, US PAS en ARTOIS, SLC POMMIER, ES VENDIN le VIEIL et US VIMY.

Equipes évoluant le dimanche matin :

US ABLAIN, FC ANNAY sous LENS, US CHTS AVION, AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX, AS BEURAINS, AS BERNEVILLE, US BIACHE, FC CHARCOT BULLY les MINES, US RUCH CARVIN, AS COURRIERES, US CROISILLES, ES DOUVRAIN, JS ECOURT ST QUENTIN, AAE EVIN MALMAISON, SC FOUQUIERES, UAS HARNES, St HENIN, FC HERSIN, ESC ILLIES AUBERS, US IZEL les EQUERCHIN, FCE LA BASSEE, FC LA COUTURE, US LESTREM, ESP CALONNE LIEVIN, CS DIANA LIEVIN, O LIEVIN, AS LOISON, AS LYSOIS, US MAISNIL, AS NOYELLES les VERMELLES, AS QUIERY la MOTTE, FC RICHEBOURG, US RIVIERE, AS ROCLINCOURT, US ROUVROY, AOSC SALLAUMINES, ES ST LAURENT, SC ST NICOLAS, US St POL sur TERNOISE, FC TILLOY, AS TINCQUIZEL, AS VENDIN 2000 et ENT VERQUIN.

COUPE VETERANS LEONCE LOYEZ

RAPPEL : Réserve aux équipes éliminées de la coupe Vétérans Challenge Jacques PENNINCK.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes évoluant le samedi après-midi :

AAE AIX NOULETTE, ES ALLOUAGNE, ASPTT ARRAS, US AUBIGNY au BAC, AAF AUBY, FC AUCHEL, RC AVESNES, AS BAILLEUL, ST BETHUNE, US BEUVRY, Car BILLY MONTIGNY, O BURBURE, FC DAINVILLE, UC DIVION, CS HABARCQ, ES HAISNES, O HENIN, US HESDIGNEUL, FC HINGES, US HOUDAIN, ESD ISBERGUES, ES LABEUVRIERE, USSM LOOS en GOHELLE, AS MAROEUIL, USO MEURCHIN, US MONCHY BRETON, FC MONTIGNY, AC NOYELLES GODAULT, US PAS en ARTOIS, ES VENDIN le VIEIL et US VIMY.

Equipes évoluant le dimanche matin :

US ABLAIN, FC ANNAY sous LENS, US CHTS AVION, AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX, AS BEAURAINS, AS BERNEVILLE, FC CHARCOT BULLY les MINES, US RUCH CARVIN, AS COURRIERES, US CROISILLES, ES DOUVVIN, JS ECOURT ST QUENTIN, AAE EVIN MALMAISON, SC FOUQUIERES, UAS HARNES, St HENIN, FC HERSIN, ESC ILLIES AUBERS, US IZEL les EQUERCHIN, FCE LA BASSEE, FC LA COUTURE, US LESTREM, ESP CALONNE LIEVIN, CS DIANA LIEVIN, AS LOISON, AS LYSSOIS, US MAISNIL, AS QUIERY la MOTTE, FC RICHEBOURG, US RIVIERE, AS ROCLINCOURT, AOSC SALLAUMINES, ES ST LAURENT, FC TILLOY, AS TINCQUIZEL, AS VENDIN 2000 et ENT VERQUIN.

› Les clubs suivants ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant **le 31 août 2019**

Equipes évoluant le samedi après-midi :

ES AGNY, SUD ARTOIS BEAUMETZ, US HAM en ARTOIS, USA LIEVIN et, SLC POMMIER.

Equipes évoluant le dimanche matin :

US BIACHE, O LIEVIN, AS NOYELLES les VERMELLES, US ROUVROY, SC ST NICOLAS et US St POL sur TERNOISE,

COUPE ARTOIS VETERANS A 7

RAPPEL : Engagement OBLIGATOIRE pour tous les clubs disputant les championnats de District.

Conformément au règlement des coupes ARTICLE 1 l'engagement est obligatoire en coupe ARTOIS, les équipes suivantes ont été incorporées d'office en coupe ARTOIS Vétérans à 7:

FC BOUVIGNY, FC ESTEVELLES, SC FOUQUIERES, US GONNEHEM, RC LABOURSE, O LIEVIN, USSM LOOS en GOHELLE et FC MERICOURT. Leurs frais d'engagement seront prélevés sur leur compte.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes évoluant le samedi après-midi :

SC AUBIGNY SAVY, AFCL BETHUNE, EPINOY CARVIN, AS CAUCHY à la TOUR, OC COJEUL, UC DIVION, US GONNEHEM, RC LABOURSE, US LAPUGNOY, CS DIANA LIEVIN, USA LIEVIN, AFC LIBERCOURT, USSM LOOS en GOHELLE, COS MARLES, JF MAZINGARBE, US NOEUX, CS PERNES, ES ST LAURENT et SC ST NICOLAS.

Equipes évoluant le dimanche matin :

US ANNEZIN, AS AUCHY, FC BOUVIGNY, ES BOIS BERNARD, ES BULLY les MINES, FC CHARCOT BULLY les MINES, ASC CAMBLAIN, FC DYNAMO CARVIN, FC CUINCHY, AAE DOURGES/BEAUMONT, ES ELEU, FC ESTEVELLES, SC FOUQUIERES, AG GRENNAY, FC HERSIN, ES LABEUVRIERE, ES LAVENTIE, USO LENS, O LIEVIN, EC MAZINGARBE, FC MERICOURT, AJ NEUVILLE, US NOYELLES sous LENS, ASSB OIGNIES, ES ST CATHERINE, FC THELUS, AEP VERDREL et US VERMELLES.

Engagés en attente jour des rencontres :
AS NEUVIREUIL, FC SERVINS, FC VERQUIGNEUL,

COUPE DU TERNOIS VETERANS

RAPPEL : Cette coupe est réservée qu'au secteur du TERNOIS.

Article 1 du règlement des coupes

Particularité 1:

Une coupe ne pourra se dérouler que si au moins six équipes sont engagées.

Les engagés à ce jour sont :

RC AVESNES, AS BERNEVILLE, CS HABARCQ, US MONCHY BRETON, US RIVIERE, US St POL sur TERNOISE et AS TINCQUIZEL.

› Le clubs Pré-engagée dans cette coupe et n'ayant pas confirmé son engagement au 15 juillet 2019 à la possibilité de confirmer son engagement avant le 31 août 2019.
ES AGNY

› Le club suivant a la possibilité de participer à cette coupe est prié de confirmer son engagement avant le 31 août 2019
SLC POMMIER.

› Les équipes de l'AS BEAURAINS et AS MAROEUIL ne peuvent participer à la coupe du TERNOIS car pas dans le secteur ST POL sur TERNOISE. Les frais d'engagement leur seront remboursés.

FUTSAL

COUPE ARTOIS FUTSAL

RAPPEL : l'engagement est obligatoire pour toutes les équipes A disputant les championnats de Régionale 2 et de district.

Les engagés à ce jour sont :

AS ARRAS FUTSAL, AVION FUTSAL B, FC BARLIN, EFC BETHUNE, BETHUNE FUTSAL B, LENS TIGERS, AC COURCELLES, FC DOURGES, FESTUBERT MELTING, GIVENCHY FUTSAL, AG GRENAY, AS LA BASSEE FUTSAL B, LENS UNITED, FS LIBERCOURT B, FC MAZINGARBE, MERICOURT FUTSAL, AFC NOEUX, PONT à VENDIN FUTSAL et US VIMY.

› Les clubs suivants ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant le 31 août 2019
SC AVION des SOURDS, BETHUNE MONT LIEBAUT, ASF COURCELLES, ESSARS FUTSAL et ST VENANT FUTSAL.

COUPE ALAIN VERDURE

RAPPEL : réservé aux équipes A, B et C engagées en championnat de District à l'exception des équipes évoluant en championnat de D1. Une seule équipe par club est admise à disputer cette coupe.

Particularité 8 : Les équipes engagées en Coupe de la LIGUE ou Coupe d'Artois ne peuvent participer à la compétition qu'après avoir été éliminés de ces coupes.

Les engagés à ce jour sont :

AS ARRAS FUTSAL, FC BARLIN B, EFC BETHUNE, FESTUBERT MELTING B, GIVENCHY FUTSAL, AG GRENAY B, AS LA BASSEE FUTSAL C, LENS UNITED, FS LIBERCOURT B, FC MAZINGARBE B, AFC NOEUX B, PONT à VENDIN FUTSAL et US VIMY B.

› Les clubs suivants ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant **le 31 août 2019**.

SC AVION des SOURDS, BETHUNE MONT LIEBAUT, FC DOURGES, ESSARS FUTSAL et ST VENANT FUTSAL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel des litiges sportifs et administratifs du District dans un délai de 7 jours à compter de la parution de ces décisions par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique qui devra obligatoirement comporter l'en tête du club.

Le secrétaire de la commission des Coupes
Daniel SION



COUPES JEUNES U18 et U15

CALENDRIER de REPRISE 2019/2020

1/ RAPPELS :

› **Coupe GAMBARDELLA** : Toute DEMANDE ou RECLAMATION est à formuler auprès de la LIGUE qui gère les 5 premiers tours.

› Coupes ARTOIS (1^{er} tour) : La REPRISE (1^{ère} journée du 1^{er} tour des Coupes ARTOIS) est prévue **le Samedi 7 septembre 2019** pour les **U18**, et **le Dimanche 8 septembre 2019** pour les **U15**.

› Comme les saisons précédentes, **AUCUNE** dérogation de changement de date ne sera accordée durant les 3 journées du mois de Septembre.

› Le retrait d'une équipe après le **Mercredi 21 août 2019** entraîne le FORFAIT.

Samedi 31 août 2019:

1^{er} tour de la **Coupe GAMBARDELLA** - 15 rencontres programmées + 10 exempts (Les 9 clubs de Ligue + 1 District ➔ Meilleure performance la saison dernière en **Coupe GAMBARDELLA**).

51 clubs engagés :

National (1): RC LENS

Ligue (9): FA ARRAS – CS AVION – BETHUNE STADE – US BIACHE – US ROUVROY – ES SAINT LAURENT – SC SAINT NICOLAS – US VERMELLES – US VIMY

District (41) : OS ANNEQUIN – ES ANZIN – OF ARRAS – AS AUBIGNY/SAVY – FC AUCHEL – FC AVION REPUBLIQUE – AS BAPAUME/BERTINCOURT/VAULX – AS BARLIN – AS BEAURAINS – AFCLL BETHUNE – US BEUVRY – US BILLY BERCLAU – AS BONNIERES/BOUBERS – AS BREBIERES – FC CAMBLAIN CHATELAIN – AAE DOURGES – USO DROCOURT – JF GUARBEQUE – CS HABARCQ – ES HAINES – UAS HARNES – OLYMPIQUE HENIN – HENIN STADE – US HESDIGNEUL – FC HINGES/LOCON – ESD ISBERGUES – ES LABEUVRIERE – AS LENS – USA LIEVIN – FC LILLERS – AS LOISON – USSM LOOS – COS MARLES – FC MERICOURT – FC MONTIGNY – US NOEUX – AS ROBECCQ / SAINT VENANT – US SAINT POL – ES SAULTY – VAL SENSEE VIS – AS VIOLAINES

7 et 8 septembre 2019 :

Coupes ARTOIS U18 et U15 (1^{er} tour – 1^{ère} journée)

14 et 15 SEPTEMBRE 2019 :

Coupe GAMBARDELLA (2^{ème} tour)

Coupes ARTOIS U18 et U15 (1^{er} tour – 3^{ème} journée)

2/ POINT des ENGAGEMENTS dans les COUPES ARTOIS

RAPPEL : ENGAGEMENT OBLIGATOIRE

Les Clubs repris à la suite sont engagés d'office.

Les droits d'engagement seront prélevés sur leur compte-club.

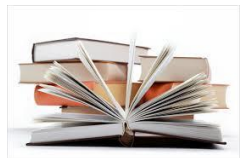
U18 Challenge Daniel DRAHEZ

AAE AIX – AS ARRAS PTT – SC ARTESIEN – AS BAILLEUL/ARLEUX – AS BARLIN – AS BREBIERES – OC COJEUL – US COURCELLES – AS COURRIERES – CS HABARCQ – US HESDIGNEUL – ES LABEUVRIERE – USA LIEVIN – AS NEUVIREUIL – AS PONT à VENDIN – AS ROBECCQ/SAINT VENANT - AS SAILLY LABOURSE – E. VERQUIN – SCPP WINGLES

U15 Challenge Raymond BRICE

JS ACHIET le PETIT – FCF ARRAS – SC ARTESIEN – AFCLL BETHUNE – USO BRUAY (b) – FCF HENIN – OLYMPIQUE HENIN – US LESTREM – AC NOYELLES GODAULT – AS SAILLY LABOURSE

Marc TINCHON



COMMISSION du STATUT de l'ARBITRAGE

RECTIFICATIF DU PV DU STATUT DE L'ARBITRAGE DU 18 JUIN 2019

Courrier du FC ANNAY sous LENS

Après vérification le club du **FC ANNAY sous LENS** se trouve en **première année d'infraction** pour la saison 2019/2020 et non en deuxième année comme indiqué sur le PV du 18 juin 2019 paru le 25 juin 2019, **de ce fait il a droit à 4 joueurs mutés au lieu de 6 mutés.**

RAPPEL

CLUBS AUTORISÉS À UTILISER UN OU DEUX JOUEURS MUTES SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2019/2020

Pour les clubs bénéficiant d'un ou deux mutés supplémentaires, l'affectation de ceux-ci doit être donnée avant le premier match officiel de la saison soit pour la saison 2019/2020 **le dimanche 25 août 2019** premier tour de la Coupe de FRANCE, sinon passé cette date il ne sera plus possible de les d'affecter (Art 45 Règlement du Statut Arbitrage) .

Le président de la Commission
Daniel SION.